



PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Maison de la Rivette

17 montée des Forts 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE

Éléments inscrits au titre des MH par arrêté du 29 octobre 1987 :
**maison, y compris jardin – portail – nymphée – façades –
toitures – grande pièce du rez-de-chaussée - chapelle**



1) Localisation

La maison est située sur la rive gauche de la Saône au bas du coteau qui longe la rivière. Implantée parallèlement aux lignes topographiques du site, la villa offre une vue remarquable sur la rivière. Son accès se fait par la montée des forts. Les abords de la maison au nord et à l'est sont restés vierges d'habitations contrairement au sud qui est urbanisé en limite du jardin.

2) Historique et description

La propriété se constitue au XVII^e siècle. Au début du XVIII^e siècle, elle appartient à J.B. Pitra, et il semble qu'il fasse appel à Soufflot pour la transformer en maison de plaisance entre 1738 et 1740. Il serait à l'origine de la façade à la française et des jardins en terrasses remarquables avec son nymphée hydraulique. Les propriétaires successifs sont de riches bourgeois lyonnais. Au XX^e siècle, une chapelle moderne est construite. Puis la maison est acquise par les Hospices Civils en 1972. Elle constitue aujourd'hui une copropriété.

La construction est de plan carré. Précédée par un vaste perron, la façade occidentale comprend neuf travées réparties sur deux étages. L'avant-corps central de trois travées est surmonté d'un fronton. La chapelle indépendante est située au sud de la cour d'honneur. Dans les jardins, qui autrefois descendaient jusqu'à la Saône, se situent une cascade et une grotte de rocaille. Les terrasses sont reliées par des escaliers monumentaux à double volé. Le nymphée se trouve à l'est, côté cour.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de PDA s'appuie sur les points suivants :

Le tracé d'origine des périmètres de protection inclut des secteurs où l'influence des monuments s'avère aujourd'hui très limitée. Ces secteurs sont issus de l'urbanisation en extension des bourgs anciens. Ainsi, la proposition de PDA vise à la suppression des secteurs sans enjeu patrimonial et paysager en privilégiant le critère de co-visibilité.

La maison de la Rivette, par son implantation, domine la Saône ainsi que le rivage opposé jusqu'au sommet de la balme. D'autre part, elle-même implantée en bas de coteau, elle présente une co-visibilité importante avec le bâti alentour dès les hauteurs des balmes. Les flancs présentent une richesse forestière intéressante où s'intègre le parc de la maison, lui-même inscrit. L'Île Barbe offre une vue privilégiée sur la maison, et une co-visibilité existe en arrivant du nord ou du sud. Les divers travaux et projets pouvant être réalisés en dehors de ce tracé, ne portent pas atteinte à la présentation du monument historique et à ses abords.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Didier', is positioned above the name of the signatory.

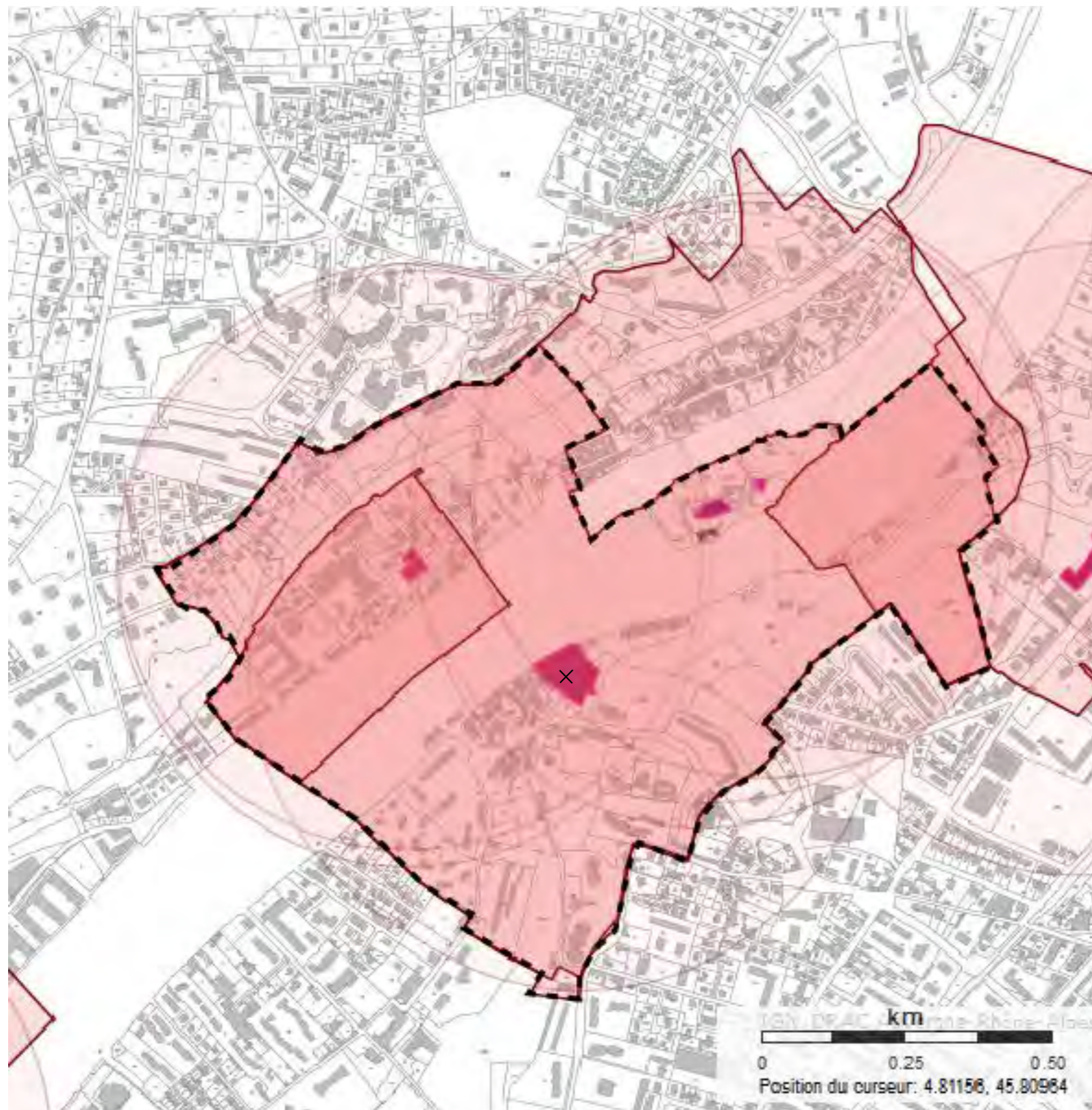
Emmanuelle DIDIER

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

MAISON DE LA RIVETTE


17 montée des Forts 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE
(Monument historique inscrit par arrêté du 29
octobre 1987)

PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES




LEGENDE


Projets de PDA


 Abords MH


Périmètres des 500 mètres


 Périmètre MH


Immeubles classés ou inscrits


 En instance de classement


 Partiellement inscrit


 Inscrit

 Partiellement inscrit-Classé

 Partiellement classé

 Classé

 Par défaut

 Localisation du monument concerné